

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 12 avril 2016*

L'an deux mille seize, le douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, DONNAINT Cédric, HERIN Christophe, JACQUET Julie, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, ROBERT Adrien, SAINT-JEAN Marylis.

**Absente excusée** : SEBI Carine

**Absentes** : LE GALL Patricia, SEGAS Sophie.

**Procurations** : SEBI Carine à PENNE Stéphane

**Secrétaire de séance** : PENNE Stéphane

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

### **2016/015 – Délibération : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel pour la mise en accessibilité des bâtiments ERP**

Monsieur Le Maire explique que la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Tout établissement recevant du public qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) prévoyant les travaux de sa mise en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et techniques, dans un délai limité de 3 ans maximum (6 ans si situation particulière : plusieurs ERP ou bâtiment complexe), avec une programmation des travaux et des financements. C'est dans ce contexte que Tarn & Dadou et plusieurs communes du Territoire ont réalisé leurs Ad'AP pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

Pour des raisons d'économie d'échelle et d'organisation, Tarn & Dadou et les communes membres sus-citées ont choisi de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

Dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires ; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Notre commune ayant intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de notre commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec Tarn & Dadou et certaines communes membres qui en formulent le souhait pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel de mise en accessibilité des bâtiments,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,
- **DÉSIGNE** Monsieur Le Maire comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2016/016 – Délibération : Agenda d'accessibilité programmé des ERP**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du diagnostic accessibilité handicapés, un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) a été déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Au vu des éléments fondés par l'entreprise CLUZEL (mandaté par TED selon une procédure de Marché Public), des dossiers ont été déposés pour des structures énumérées dans la délibération du 24 septembre 2015 et dont un calendrier avait été proposé. Cependant le calendrier doit être établi sur 3 ans et non sur 4 ans. La nouvelle proposition est la suivante :

##### **Année 2016 :**

- Cimetière = 3 825€

##### **Année 2018 :**

- Salle des fêtes = 22 320€

##### **Année 2017 :**

- Ecoles\* = 18 200€
- Mairie\* = 12 560€
- Salle de réunion\* = 7 200€

*\*Dérogation « Aménagement cœur de Bourg »*

Les travaux de mise en accessibilité seront éligibles à la DETR.

**Le Conseil Municipal est invité à approuver et valider le nouvel agenda programmé, tel que présenté ci-dessus :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Cette nouvelle délibération annule et remplace celle du 24 septembre 2015.

#### **2016/017 – Délibération : Lancement étude « habitat / tourisme / fluvial » zone Aiguelèze**

Monsieur le Maire explique qu'une étude sur l'habitat, le tourisme et le fluvial va être lancée sur la zone d'Aiguelèze, en raison de la vétusté du parc pour un habitat à l'année.

Cette étude permettra aux résidents d'Aiguelèze à prétendre à des aides pour la rénovation énergétique de leur habitation dans le cadre d'une OPH.

Des partenaires seront associés à cette étude : Tarn et Dadou dans le cadre de l'OPH et le Pays pour le tourisme.

Un cahier des charges a été défini. Le coût de cette opération se situe entre 30 000 et 40 000 euros, 30% restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au lancement de cette étude.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**2016/018 – Délibération : demande de subvention dans le cadre du lancement d'étude zone d'Aiguelèze, auprès de TED et du PAYS**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier FEADER – LEADER pour la réalisation de cette étude au titre de la mesure 19.2 du PDR et de la fiche – action 1 du plan de développement du GAL intitulée « Mettre en lien les filières œnotourisme, pleine nature et patrimoine / culture autour de l'identité « iter vitis – terre de vignoble ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>plan de financement prévisionnel</b>		
<b>Partenaires</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
FEADER – LEADER	19 200.00 €	48.00
ANAH	7 000.00 €	17.50
CC TARN ET DADOU	5 800.00 €	14.50
Commune de Rivières	8 000.00 €	20.00
<b>Total</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>100,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'opération
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les financements auprès de l'ANAH, de la CC Tarn et Dadou et du programme Leader au titre de la mesure 19.2 du PDR sur la fiche – action 1.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**2016/019 – Délibération : demande de subvention pour l'extension de l'école auprès du Conseil Général (DETR)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel avec la participation des différents partenaires :

A ce jour, Monsieur le Maire précise qu'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) sont mis en place sur la commune (groupe scolaire) qui accueillent des enfants de sept communes. Ce regroupement d'accueil se fait sur le temps périscolaire et extra-scolaire.

<b>plan de financement</b>		
<b>Partenaires</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
DETR	52 871.00 €	35.00
C.C Tarn et Dadou	15 000.00 €	9.93
Conseil Général du Tarn	37 765.00 €	25.00
Commune de Rivières	45 426.00 €	30.07
<b>Total</b>	<b>151 062.00 €</b>	<b>100,00</b>

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

*Arrivée de Julie JACQUET à 19h10*

**2016/020 – Délibération : proposition et vote des 3 taxes**

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% le taux des 3 taxes pour l'année 2016. Plusieurs critères ont été pris en compte pour justifier cette hausse :

- La fusion des communes
- L'effort fiscal de la commune bonifie les subventions publiques
- Le coût de l'investissement pour le projet « rénovation de l'école »
- La baisse des dotations de l'Etat
- Cela représente un effort moyen par foyer de 6 euros
- Baisse de la Taxe d'Ordures Ménagères par Tarn et Dadou

Les taux sont ainsi votés :

- Taxe d'habitation : 9.82%
- Taxe foncière bâti : 14.44%
- Taxe foncière non bâti : 51.85%

Le produit attendu étant de 255 808 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une rencontre avec un personnel de Tarn et Dadou en charge de la fiscalité.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 4

*19h50 – 21h : Suspension de séance*

**2016/021 – Délibération : vote du compte de gestion, du compte administratif « communal » 2015 et affectation des résultats**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude MAUREL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes
Résultats reportés		12 769.15		100 284.05		113 053.20
Opérations exercice	190 874.10	117 041.31	636 403.13	726 002.62	827 277.23	843 043.93
Total	190 874.10	129 810.46	636 403.13	826 286.67	827 277.23	956 097.13
Résultat de clôture	61 063.64			189 883.54		128 819.90
Restes à réaliser	5 000.00	10 000.00			5 000.00	10 000.00
Total cumulé	66 063.64	10 000.00		189 883.54	5 000.00	138 819.90
Résultat définitif	56 063.64			189 883.54		133 819.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Pour la section d'investissement, la somme de 61 063.64 euros à l'article 001 dépenses d'investissement  
la somme de 56 063.64 euros à l'article 1068 recettes d'investissement
- Pour la section de fonctionnement, la somme de 133 819.90 euros à l'article 002 recettes de fonctionnement.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**2016/022 – Délibération : vote du compte de gestion, du compte administratif « assainissement » 2015 et affectation des résultats**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean – Claude MAUREL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes
Résultats reportés		46 404.17		152 532.64		198 936.81
Opérations exercice	893 973.90	909 818.95	78 509.76	138 596.73	972 483.66	1 048 415.68
Total	893 973.90	956 223.12	78 509.76	291 129.37	972 483.66	1 247 352.49
Résultat de clôture		62 249.22		212 619.61		274 868.83
Restes à réaliser	13 330.00	10 000.00			13 330.00	10 000.00
Total cumulé	13 330.00	72 249.22		212 619.61	13 330.00	284 868.83
Résultat définitif		58 919.22		212 619.61		271 538.83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Pour la section d'investissement, la somme de 62 249.22 euros à l'article 001 recettes d'investissement
- Pour la section de fonctionnement, la somme de 212 619.61 euros à l'article 002 recettes de fonctionnement

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **2016/023 – Délibération : propositions et vote du budget primitif « communal » 2016**

Le budget primitif unique 2016 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 856 964 euros et pour la section d'investissement à 582 757 euros.

Les travaux d'investissement programmés sont les suivants :

- Travaux en régie : 35 000 euros
- Voirie : 1 000.36 euros
- FAVIL : 45 000 euros
- Mobilier Aiguelèze : 10 000 euros
- Achat ordinateurs : 1 000 euros
- Eclairages publics : 19 500 euros
- Ecole : 169 000 euros
- Mairie : 1 000 euros
- PLU : 50 000 euros
- Réserve foncière : 40 000 euros
- Salle des fêtes : 1 500 euros
- Renovations bâtiments communaux : 11 532 euros

- Mobilier salle des fêtes : 1 000 euros
- Aire de jeux : 3 000 euros
- Eglise : 2 000 euros
- Baignade en milieu naturel : 4 000 euros
- Cœur de village : 1 000 euros
- Aménagement paysager plantation : 20 000 euros

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **2016/024 – Délibération : propositions et vote du budget primitif « assainissement » 2016**

Le budget primitif unique 2016 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 364 781 euros et pour la section d'investissement à 576 730 euros.

Les travaux d'investissement programmés sont les suivants :

- Collecte « Vigne du Bois » : 1 000 euros
- Collecte « La Pougetterie » : 1 330 euros
- Collecte « Le Bourg » : 1 000 euros
- Rénovation réseaux « Aiguelèze » : 300 000 euros
- Matériel roulant : 20 000 euros
- Amélioration réseaux : 28 781 euros

Monsieur le Maire s'engage à répondre aux interrogations des Elus concernant les amortissements avec la rencontre d'un professionnel.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Questions diverses**

#### **Barrières**

Monsieur le Maire explique que les barrières situées au Chemin des Rives ont été endommagées et seront déplacées en aval du Tarn.

#### **Compteur Linky**

Une réunion publique organisée par le Collectif Antennes de Rivières aura lieu le 13 mai à la salle des fêtes. ERDF sera invité.

Monsieur le Maire propose qu'une réunion préparatoire ait lieu avec les Elus, ERDF, SDET et le Collectif Antennes de Rivières.

#### **Démission d'un Elu**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de Patricia LE GALL pour des raisons personnelles et professionnelles. Le Conseil Municipal respecte avec regret ce choix.

**Nom de la future Région**

Monsieur le Maire précise les cinq noms sélectionnés pour la future Région (Languedoc, Languedoc-Pyrénées, Occitanie, Pyrénées-Méditerranée et Occitanie – Pays Catalan). Les Elus se prononcent majoritairement pour le nom Occitanie.

**Fin de la séance : 23h00**

**La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2016/015</b>	Délibération : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel pour la mise en accessibilité des bâtiments ERP
<b>2016/016</b>	Délibération : Agenda d'accessibilité programmé des ERP
<b>2016/017</b>	Délibération : Lancement étude « habitat / tourisme / fluvial » zone Aiguelèze
<b>2016/018</b>	Délibération : Demande de subvention dans le cadre du lancement d'étude zone Aiguelèze, auprès de TED et du PAYS
<b>2016/019</b>	Délibération : Demande de subvention pour l'extension de l'école auprès du Conseil Général (DETR)
<b>2016/020</b>	Délibération : proposition et vote des 3 taxes
<b>2016/021</b>	Délibération : vote du compte de gestion, du compte administratif « communal » 2015 et affectation des résultats
<b>2016/022</b>	Délibération : vote du compte de gestion, du compte administratif « assainissement » 2015 et affectation des résultats
<b>2016/023</b>	Délibération : propositions et vote du budget primitif « communal » 2016
<b>2016/024</b>	Délibération : propositions et vote du budget primitif « assainissement » 2016

**Ainsi fait et délibéré le 12 avril 2016.**

<b>Hervé CASAGRANDE</b>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Hélène COMMENGE</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Cédric DONNAINT</b>
<b>Christophe HERIN</b>	<b>Julie JACQUET</b>	<b>Patricia LE GALL</b>  <i>Absente</i>	<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>



<b>Stéphane PENNE</b>	<b>Adrien ROBERT</b>	<b>Marylise SAINT-JEAN</b>	<b>Carine SEBI</b>  <i>Procuration à Stéphane PENNE</i>	<b>Sophie SEGAS</b>  <i>Absente</i>
---------------------------	--------------------------	--------------------------------	---	---